

## **RAPPORT DE LA COMMISSION EAU POTABLE SUR LE PRÉAVIS N° 05/2026 : « Demande de crédit d'étude de CHF 710'000.00 pour les prestations d'ingénierie relatives à la construction du réservoir de Montachard et des infrastructures communales associées »**

Reverolle, le 19 avril 2026

Monsieur le Président, Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues,  
La commission thématique Eau potable, composée de Mesdames Kirsten Halleux (Présidente) et Laetitia Trottet, et de Messieurs Philippe Buri, Raphaël Dupertuis (rapporteur), Dominique Kohli, Christophe Macchi (excusé) et Basil Viquerat, s'est réunie le mardi 1er avril 2026 en présence de Madame Marie Christine Gilliéron, Syndique, et de Monsieur Serge Gambarasi, Municipal, afin d'examiner le préavis susmentionné. Les membres de la commission tiennent à remercier la Municipalité pour la qualité du préavis soumis et des réponses à nos questions.

### **Contexte**

Ce préavis s'inscrit dans la continuité directe du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE), établi en 2021 par le bureau RWB pour les communes du Périmètre du Pied du Jura (Apples, Cottens, Pampigny, Reverolle, Sévery et Vullierens). Ce document référence, dont la durée de vie est de 20 à 25 ans, définit un catalogue de mesures structurantes pour sécuriser et rationaliser l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire communal couvert par le réseau d'eau potable de Hautemorges et Vuillierens (hors Bussy-Chardonney qui est dans l'AVM<sup>1</sup>).

Le PDDE a identifié deux axes de distribution interconnectés : un axe nord (Pampigny, Sévery, Cottens, Vullierens) et un axe sud (Apples, Reverolle), chacun doté d'un nouveau réservoir. La présente demande de crédit concerne principalement l'axe nord, avec la construction du réservoir de Montachard (mesure **C5a** du PDDE), ainsi que l'interconnexion avec Montricher (mesures **C4a, C13b, C13c, C13d, C13e, C13f, C13g, C13h, C13i**), et l'assainissement de collecteurs d'eaux claires (mesures **M-PAM-EC03 « Rionzy » et EC04 « Route de la Tuilière »** du PGEE).

La commission relève avec satisfaction que ce préavis représente une étape clé dans la mise en œuvre du PDDE, dans la continuité des décisions antérieures du Conseil communal : la Convention d'entente intercommunale avec Montricher (préavis 12/2024) et le crédit d'étude d'avant-projet (préavis 13/2024, mesures C4a, C5a et C13bi). Il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas d'un projet isolé concernant Pampigny, mais bien d'un investissement structurant et sécurisant pour l'approvisionnement de l'ensemble de la commune de Hautemorges et de Vuillierens (hors Bussy-Chardonney)

### **Un projet pour l'ensemble de Hautemorges**

En effet, le réservoir de Montachard constitue la pièce centrale de l'axe nord, mais ses bénéfices impactent au-delà de Pampigny. En raccordant à terme Sévery, Cottens et Vullierens sur l'axe nord, Hautemorges pourra réduire significativement ses achats d'eau auprès de Morges (estimation : environ CHF 50'000 par an d'économies selon la Municipalité). L'interconnexion entre les deux axes nord et sud créera un réseau maillé et donc résilient.

La connexion avec Montricher, fondée sur la complémentarité des ressources (puits du Latteron pour Hautemorges, puits du Pré au Gouverneur pour Montricher), ancre Hautemorges dans une logique d'approvisionnement régional solidaire. La question d'un éventuel agrandissement du réservoir de Montricher, qui avait été soulevée lors de l'examen de la convention, est désormais résolue : les services compétents ont confirmé que le réservoir actuel de Montricher, dans sa configuration existante, n'a pas besoin d'être agrandi.

Du point de vue de la défense incendie, le futur réservoir de Montachard représente une étape importante pour les bas de Pampigny. La réserve incendie prévue (400m<sup>3</sup>, contre 300m<sup>3</sup> pour le réservoir actuel de Méblens) et la hausse du plan de charge offriront une amélioration sensible des conditions hydrauliques aux

---

<sup>1</sup> Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges

bornes hydrantes, aujourd'hui insuffisantes, notamment dans la partie nord du village (PDDE, chapitres 9.1.3.1 et 9.1.3.4).

### **Une amélioration par rapport au PDDE initial**

La commission constate avec satisfaction que le projet soumis présente des améliorations concrètes par rapport aux intentions initiales du PDDE de 2021. Les études d'avant-projet menées dans le cadre du préavis 13/2024 ont permis de stabiliser les choix techniques et de proposer des solutions optimisées, notamment en termes d'intégration paysagère (réservoir semi-enterré, variante Butte de Montachard), de tracé de conduite (minimisant l'impact sur les zones sensibles tout en ayant déjà reçu l'aval de l'ensemble des services cantonaux concernés), et de coordination avec les infrastructures existantes.

Le coût global estimatif de l'opération s'élève à CHF 6.285 millions HT ( $\pm 20\%$ ), ce qui correspond à l'ordre de grandeur annoncé dans le PDDE. La précision de  $\pm 20\%$  est conforme aux normes SIA à ce stade d'avant-projet : c'est lors de l'octroi du crédit de construction, après appels d'offres pour les travaux, que le devis sera fixé avec les précisions d'usage (fourchette de 5 à 10 % d'imprévus). Le crédit demandé aujourd'hui (CHF 710'000) ne couvre que les honoraires d'ingénierie ; ces honoraires couvrent l'intégralité du mandat jusqu'à la mise en service et ne seront pas redemandés dans le futur crédit de construction.

### **Une vision large et une gestion optimisée**

La commission souligne la démarche de la Municipalité, qui saisit l'opportunité de ces travaux pour intégrer simultanément des interventions sur les collecteurs d'eaux claires dans les secteurs de Pampigny (« Le Rionzy » et « La Tuilière »), conformes aux mesures du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE). Cette coordination évite des travaux à double, réduit les nuisances pour les riverains et optimise les coûts. Elle témoigne d'une vision large et cohérente de la gestion des infrastructures communales.

La commission relève également que l'impact de cet investissement sur le prix de l'eau sera réparti entre l'ensemble des consommateurs du territoire de Hautemorges, y compris Vullierens, conformément au principe d'un réseau unique solidaire. L'impact estimé sur le prix du m<sup>3</sup> pour l'ensemble du projet (réservoir et conduites) est, selon la Municipalité, d'environ CHF 0.30/m<sup>3</sup>. Par ailleurs, les économies futures sur les achats d'eau viendront atténuer cet impact.

### **Procédure d'appel d'offres pour le mandat d'ingénierie**

La commission s'est interrogée sur la question de la continuité du mandat confié au bureau RWB, qui avait déjà réalisé le PDDE et les études d'avant-projet. La Municipalité a présenté en détail la procédure d'appel d'offres ouvert conduite, qui appelle plusieurs observations positives.

Triple sécurité procédurale :

- Un expert spécialisé en marchés publics a été mandaté pour élaborer le cahier des charges, définir les critères et conduire le processus d'appel d'offres ;
- Un jury d'évaluation, avec notamment un expert technique externe indépendant, a été mandaté conformément aux recommandations de la SIA;
- L'Observatoire Romand des Marchés Publics (REMO) a évalué la qualité du dossier et a délivré une appréciation globalement favorable, relevant notamment positivement la présence d'un regard extérieur.

L'intégralité des documents d'avant-projet établis par RWB a été mise à la disposition de tous les soumissionnaires, garantissant une égalité de traitement totale.

Cinq bureaux ou groupements de bureaux ont répondu, avec des résultats serrés. Le bureau RWB a été attribué avec 426.40 points, le second candidat obtenant 416.55. La procédure n'a fait l'objet d'aucun recours. La commission juge la procédure exemplaire.

Les détails de l'évaluation des offres ont pu être consultés par les membres de la commission et restent confidentiels entre ceux-ci et la Municipalité, conformément aux règles des marchés publics.

### **Éléments techniques examinés**

La commission a interrogé la Municipalité, avec des réponses satisfaisantes, sur les points suivants :

- **Choix du site et des variantes** : L'analyse multicritère portant sur quatre variantes d'emplacement et

d'élévation a conclu à la Butte de Montachard (variante basse/semi-enterrée), offrant la meilleure intégration paysagère et un impact agricole limité.

- **Tracé de la conduite** : Le tracé suit au maximum la conduite existante et les chemins forestiers, minimisant ainsi l'impact sur les zones sensibles (allées alluviales, site marécageux, zone de reproduction des batraciens). L'ensemble des services cantonaux concernés (DGE, archéologie, forêts, ECA, etc.) ont déjà donné leur aval. Un tronçon alternatif plus direct, impliquant des abattages, est toutefois à l'étude pour la mise à l'enquête afin d'éviter le « coude » qui figure sur les cartes du projet.
- **Maîtrise foncière** : Des tractations sont en cours avec le propriétaire de la parcelle devant accueillir le réservoir. Les discussions sont constructives. Si un accord à l'amiable n'était pas trouvé, la voie de l'expropriation reste ouverte. Cette démarche est intégrée dans la planification du projet.
- **Phase des études** : Le crédit demandé couvre l'intégralité des phases SIA (finalisation du projet, mise à l'enquête, appels d'offres, direction des travaux, mise en service). Aucun honoraire d'ingénierie supplémentaire ne sera demandé dans le crédit de construction.
- **Planning** : Le projet se déploiera de 2026 à 2029, avec une mise en service prévue en 2029.

### Position de la commission

La commission tient à remercier la Municipalité et ses représentants pour leur disponibilité et la qualité des éclairages apportés lors de la séance du 1er avril 2026.

La commission soutient pleinement la stratégie de la Municipalité en matière d'approvisionnement en eau. Elle considère que ce projet répond à un besoin réel et urgent, qu'il est porté par une vision cohérente d'ensemble, et que les étapes antérieures ont été menées avec rigueur. Ce projet améliore la situation décrite dans le PDDE. Approuver cette demande de crédit d'étude est la condition nécessaire pour que la commune puisse franchir l'étape suivante et disposer, à terme, d'un réseau d'eau potable sécurisé, performant et économiquement maîtrisé.

### Conclusions

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission Eau potable vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis n°05/2026
- Oui le rapport de la commission Eau potable,
- Oui le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 710'000.- destiné au financement des prestations d'ingénierie relatives à la construction du réservoir de Montachard et des infrastructures communales associées
- D'autoriser la Municipalité à engager les dépenses correspondantes
- De financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions

Pour la commission Eau potable,

La Présidente

Le rapporteur

Kirsten Halleux

Raphaël Dupertuis

## Questions de la commission - Préavis N°5/26

### 1. Sur l'incertitude du coût global

Le préavis mentionne un coût global estimatif de CHF 6.285 millions avec une marge d'incertitude de  $\pm 20\%$ .

Questions :

- Quelles sont aujourd'hui les principales sources d'incertitudes qui expliquent cette marge de  $\pm 20\%$  ?
  - Le processus qui a été suivi, à ce jour, et décrit dans le préavis précédent, prévoit l'élaboration d'avant-projets et de projets avec un devis sans demande ou appel d'offre donc basé sur une estimation du bureau d'ingénieur.
- À quel moment du processus la Municipalité estime-t-elle pouvoir réduire significativement cette incertitude avant la demande de crédit de construction ?
  - Lors de la demande du crédit de construction, les appels d'offres auprès des principaux CFC (génie-civil, travaux spéciaux, béton armé, appareillage, électricité super-vision, second œuvre, etc...) auront été réalisés couvrant au moins 80 % du coût des ouvrages permettant ainsi de déposer une demande de crédit sans cette marge de  $\pm 20\%$  mais avec un divers et imprévu d'environ 5 à 10 %.
- Quel impact ce coût global (6.3mios) pourrait-il avoir sur le prix de l'eau pour le consommateur ?
  - Le coût de KCHF 6'285 devrait générer un amortissement annuel de quelques CHF 105'000.00, nécessitant une augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau potable de CHF 0.30/m<sup>3</sup>
- Comment ce coût global se traduit-il dans le plan d'investissement présenté avec le budget 2026 (préavis 21-2025) ?
  - Le présent préavis n° 05/2026 de CHF 710'000.00 correspond à la ligne du plan d'investissement suivante :

Dicastère	Intitulé	Montant
Eau Potable	Etudes pour réservoir Montachard, raccordement sur Montricher et réseau	CHF 850'000.00

- La réalisation des travaux (env. KCHF 5'550) correspond à une partie des coûts mentionnés sur la ligne du plan d'investissement suivante :

Dicastère	Intitulé	Montant
Eau Potable	Travaux réservoir de Montachard, raccordement sur Montricher et réseau	CHF 11'900'000.00

## 2. Sur l'appel d'offres

Cinq bureaux ou groupements ont répondu à l'appel d'offres et le bureau RWB a obtenu le meilleur score.

Questions :

- Comment se positionnait l'offre de RWB par rapport aux autres bureaux en termes de prix ?
  - Voir rapport dévaluation chapitre 5
- Était-elle la plus basse ou le choix s'est-il fait principalement sur d'autres critères (qualité technique, organisation du mandat, etc.) ?
  - Voir rapport dévaluation
- RWB ayant accompagné le projet depuis sa genèse, comment s'assure-t-on que la procédure d'appel d'offres reste équitable pour les autres bureaux ?
  - Voir rapport dévaluation
  - L'appel d'offre s'est fait en toute transparence est conformément aux lois et règles en vigueur. L'intégralité des documents produits par RWB étaient joints à l'appel d'offre et le rôle que RWB a joué dans le développement initial du projet était documenté dans l'appel d'offre.

## 3. Sur la diffusion du préavis

Le Conseil a aussi un rôle d'appui et de réflexion qui peut être utile aux commissions.

Pourquoi ce préavis n'a-t-il pas été diffusé par le Bureau à l'ensemble des membres du Conseil communal ?

- La volonté a été de distribuer aux commissions, dès que le préavis était prêt, il a aussi été envoyé au bureau qui a la responsabilité de le distribuer aux conseillers.

## 4. Sur la maîtrise foncière

Le propriétaire de la parcelle envisagée pour l'implantation du réservoir a-t-il déjà donné son accord de principe pour la vente ou la mise à disposition de la surface ?

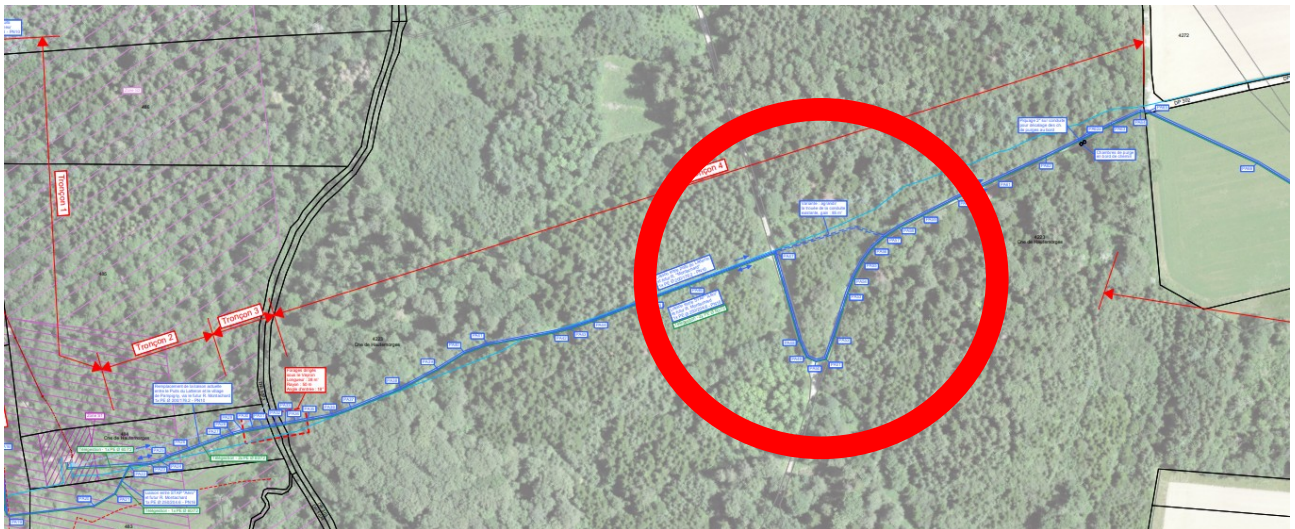
- Oui les tractations sont en cours

## 5. Sur le tracé en forêt

Le tracé de la conduite d'alimentation en forêt est difficile à comprendre.

Quelles sont les raisons techniques ou environnementales qui ont conduit à ce choix de tracé ?

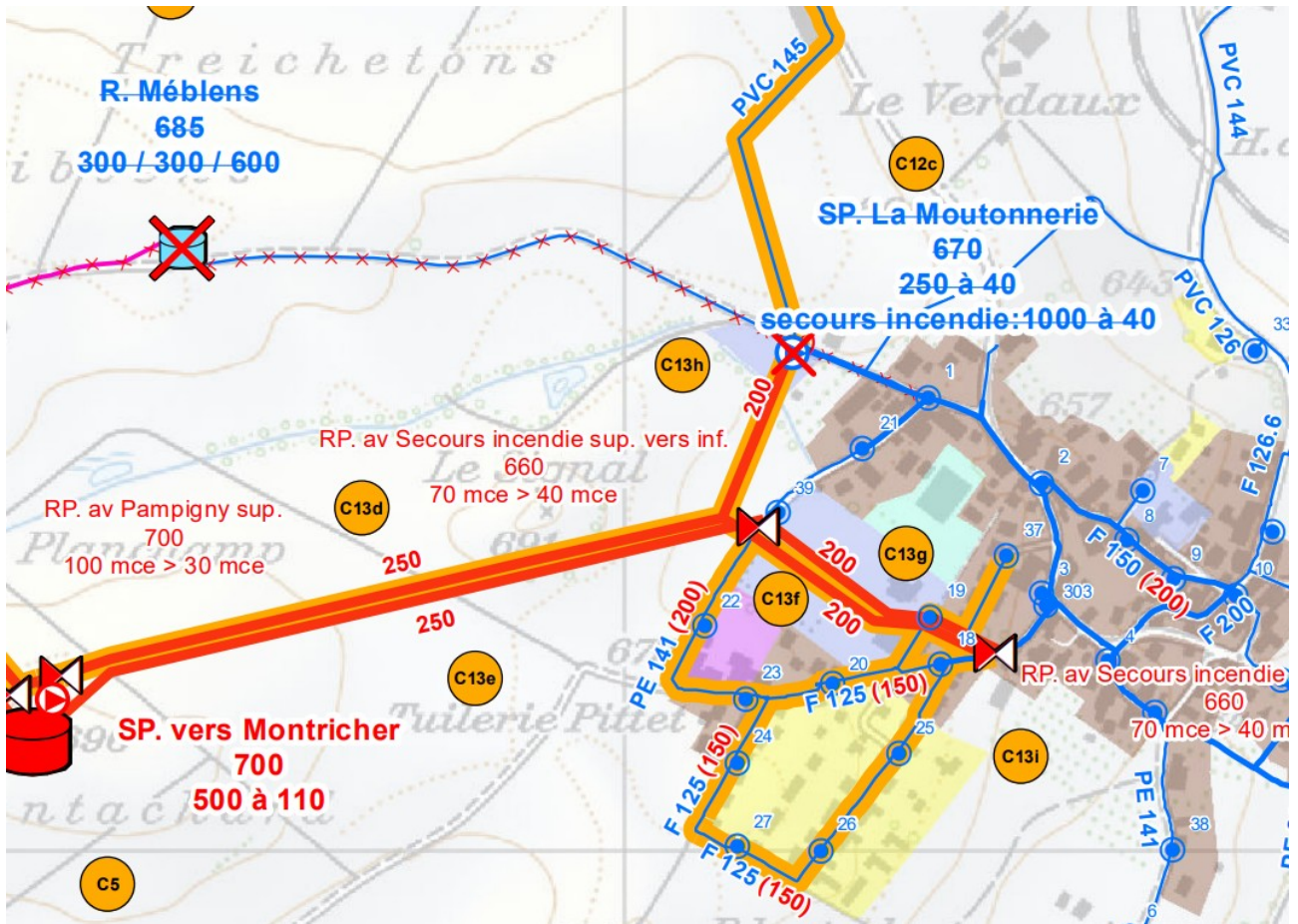
- Le tracé suit celui de la conduite existante qui lui-même suit des chemins forestiers et de ce fait nécessite un minimum d'abatage. Ce tracé a déjà reçu l'aval de tous les services cantonaux concernés. Le fait de suivre les chemins existants simplifie grandement les travaux et autorisations cantonales qui devront être délivrées. Une simplification du tracé au droit du «S» sera discutée avant la mise à l'enquête du projet, son inconvénient est qu'elle engendre une zone d'abatage importante.



## 6. Sur le raccordement dans le village

Le projet semble prévoir un changement de stratégie pour le raccordement dans le village. Quelles sont les raisons techniques ou opérationnelles qui expliquent cette évolution par rapport aux options initialement envisagées ?

- Le tracé prévu dans le PDDE était au niveau du plan directeur qui élabore des principes et des tracés indicatifs. Le projet a montré qu'il y avait un intérêt technique, dû entre autre à l'abandon de la Moutonnerie et, une opportunité à remplacer une conduite vétuste et à coordonner ces travaux avec ceux liés à l'épuration,



nouveaux puits et réservoir

3VD033-32-03C

Échelle	Appr.	Formes
1:1000	.....	.....
1:500	.....	.....
1:200	.....	.....

